

MAIRIE DE SAILLY-LEZ-LANNOY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026/43

L'an deux mil vingt-six, le 23 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sailly-lez-Lannoy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Eric SKYRONKA, Maire, en suite de la convocation en date du 17 septembre dont un exemplaire a été affiché au panneau réservé à cet effet, sous le préau de la mairie.

Séance ouverte

Étaient présents : Mme BOZEK Martha, M. DENIEUL Alain, Mme DENOIT Valérie, M. GOREZ Patrick, Mme HAUSTRATE Céline, Mme HUYGHE Bernadette, M. JOLY Johannes, M. MEPLON Paul, M. MESTACK Jean-Louis, M. POLLET Thomas, M. SKYRONKA Eric, Mme SPELEERS Chantal, M. SPELEERS Philippe, Mme VANBREMEERSCH Sophie, M. VANDYSTADT Benoît, Mme VERTAIN Samia, M. WYFFELS Jean-Charles.

Absents ayant donné pouvoir : Mme LEPEVE Christelle à Mme DENOIT Valérie

Secrétaire de séance : M. MEPLON Paul

**DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT
D'ANIMATEUR (Cat B) AVANCEMENT DE GRADE.**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 332-8.6° et L. 313-1 ;
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;
- Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
- Considérant la nécessité d'assurer les missions d'animateur.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'Animateur (Cat B), à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2027.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 059-215905225-20260924-202643-DE

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants
- Adopte :

Votes Pour :	19
Votes Contre :	
Abstention :	

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire M. Eric SKYRONKA	Le Secrétaire de séance M. Paul MEPLON
 	